

La détention en centres fermés maintenue

[Actu](#)

20/03/2020

[Aliou Prins](#)

77 avocats appellent à la fermeture des centres de détention pour les personnes en attente d'expulsion du territoire. Pas à l'ordre du jour, ont répliqué les autorités.

La détention des migrants en centres fermés est-elle illégale durant la crise du coronavirus ? Oui, répondent 77 avocats, qui ont appelé les autorités à fermer ces centres, dans une carte blanche publiée sur Le Vif L'Express. Pour les signataires, la réclusion des personnes migrantes en attente d'expulsion n'a plus de raisons d'être, puisque lesdites expulsions ne peuvent être réalisées dans des délais raisonnables, de nombreux pays ayant fermé leurs frontières et le nombre de vols internationaux ayant drastiquement diminué, vu la pandémie de Covid-19.

« *Si l'éloignement devient hypothétique voire impossible, la détention n'est plus légale* » avance les auteurs de la carte blanche. D'autant que le respect du droit se double de la sécurité sanitaire des détenus et du personnel, dans des centres de détention où la promiscuité est souvent de mise. Les avocats demandent dès lors la fermeture immédiate des centres fermés et « *de prendre toutes les mesures qui s'imposent afin que les personnes qui vivent dans les structures ouvertes [les centres ouverts de Fedasil, notamment NDLR] soient protégées.* »

« Une situation évaluée au jour le jour »

Au cabinet de Maggie De Block (Open-VLD), ministre en charge de l'Asile et de la Migration, on n'entend pas pour autant fermer les centres. Pour autant, on dit analyser la situation au cas par cas. Des libérations ont déjà eu lieu, qui concernaient des migrants devant être expulsés du territoire dans les quinze jours, vu la difficulté d'organiser un départ vers l'international. Pour les expulsions prévues après le 5 avril, la situation « *sera évaluée au jour le jour* » déclare le cabinet De Block.

En attendant, l'inquiétude grandit aussi parmi les personnes en attente d'expulsion. Des détenus du centre fermé pour personnes en séjour illégal de Vottem, en province de Liège, ont entamé lundi une grève de la faim, pour protester contre les conditions de promiscuité dans le centre, face à la progression de la pandémie. « *Deux des quatre ailes du centre ont entamé une grève de la faim lundi mais le mouvement s'est considérablement réduit ce mercredi* », indique la porte-parole de l'Office des étrangers, Dominique Ernould. Selon elle, tout a été mis en œuvre pour respecter les

mesures de distanciation sociale dans les centres, qui ont par ailleurs été « *drastiquement vidés ces derniers jours. Ils sont désormais occupés à 50 % de leur capacité totale* ».

À noter que la pandémie n'a pas qu'un impact sur les migrants détenus. Les migrants en transit et tous les sans-abris en général, sont du fait de leur condition précaire (environnement insalubre, mauvaise santé physique), eux aussi particulièrement exposés au Covid-19.

Source : <https://www.moustique.be/25665/la-detention-en-centres-fermes-maintenue>